

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATELAIN-VALENTIGNEY**

DELIBERATION n°64/2020

OBJET : TARIFICATION MEDIATHEQUE – PENALITES DE RETARD

Conseillers en exercice : 27
Présents : 21
Excusés : 6
Pouvoirs : 4
Votants : 25

SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-deux octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 14 octobre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Laurence MARGAILLAN, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Jean-François PIOVESANA, Adjoint,

Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Marie ROUAN, Colette ZALMA, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Sandrine BRUNET, Emilie GAGLIOLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Martine LIPUMA qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Jean-Paul THIEULIN, Patrick LECLERCQ qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Joëlle BOUHELIER qui a donné pouvoir à Jean-Marie ROUAN Christine VAUTRIN qui a donné pouvoir à Eric ROMAN, Bruno DEPOORTERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Emilie GAGLIOLO

Madame l'Adjointe à la culture rappelle que le Conseil Municipal a voté dans sa séance du 12 février 2009 les tarifs applicables à la Médiathèque Municipale pour l'abonnement annuel, l'accès aux cours dispensés à l'espace multimédia et les copies couleur, ainsi que la création d'une régie municipale dédiée à l'encaissement de ces tarifs.

L'adjointe indique qu'il n'est pas nécessaire de faire évoluer cette tarification, mais d'instaurer des pénalités de retard à l'instar des autres médiathèques, de manière à inciter les emprunteurs à rendre les livres dans les temps, ce qui améliorera l'accessibilité des ouvrages pour les usagers.

Il est proposé d'appliquer un tarif de 20 cts d'euros par ouvrage et par jour, dans la limite de 80 euros par abonné, en chèque ou en espèces.

La tarification serait la suivante :

Accès	Tarif plein année civile	Tarif minoré année civile (-18 ans, étudiants, chômeurs)	Tarif unique accès du 1 ^{er} septembre au 31 décembre	Tarif utilisateur occasionnel
Accès annuel Médiathèque : Bibliothèque et/ou Esp@ce Multimédi@	22€	10€	10€	2€/jour
Pénalités de retard	0,20 cts par jour et par ouvrage de retard dans la limite de 80 euros			

Cours	Tarif forfaitaire
Cours informatique	15€ pour 6 séances

Impressions	Tarif pour une feuille A4	Tarif pour ½ feuille A4
Couleur	0,50€	0,30€

Envoyé en préfecture le 26/10/2020

Reçu en préfecture le 26/10/2020

Affiché le



ID : 006-210600383-20201022-64_10_2020-DE

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

APPROUVE les tarifs d'accès à la Médiathèque : bibliothèque et esp@ce multimédi@ tels que définis ci-dessus, incluant les pénalités de retard, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 26 OCT. 2020
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 26 OCT. 2020

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

